



Salaire par chèque personnel

Par **boulier nathalie**, le **12/05/2017** à **15:33**

bonjour

j'ai travaillé le mois de juillet 2016 mon patron ma payé mon salaire brut au lieu du net avec un chèque personnel et me réclame a ce jour la différence
il ne ma toujours pas donné mes papiers: solde de tout compte et papiers assedic .A t il le droit de me régler avec un chèque perso, et de me reclamer la différence au bou de 10 mois

Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **12/05/2017** à **15:41**

Bonjour,

En tout cas aucune prescription n'est atteinte mais si vous n'avez même pas de bulletin de paie, cela pourrait constituer du travail dissimulé et un moyen de pression...

Il faudrait savoir si vous vous êtes rendu sur place pour récupérer vos documents puisqu'ils sont quérables...